

Guide pratique
la ville essentielle



sommaire

MOT DU MAIRE5

«TERRE DE JEUX 2024», UN LABEL QUI REND FIER !7

VIE MUNICIPALE

Le conseil municipal8

Les commissions municipales11

La mairie15

Les numéros utiles17

Les professionnels de santé18

Les démarches administratives21

Les démarches d'urbanisme25

Les papiers à conserver28

VILLE PRATIQUE

Qualité de vie32

Vie culturelle34

Vie éducative36

Espace emploi39

Le Centre communal
d'action sociale40

Énergies et services - ATV42

Une police municipale mutualisée .43

VILLE DYNAMIQUE

Associations sportives44

Associations non sportives46

Commerces49

Entreprises52

FOCUS

La Société Publique Locale
Destination Amnéville (SPL)54

VILLE TOURISTIQUE

La Cité des Loisirs56

Les acteurs économiques58

Le plan de la Cité des Loisirs60

Données géographiques62

ENVIRONNEMENT

Communauté de communes
du Pays Orne Moselle63

Les déchèteries65

©Crédits photo : Mairie Amnéville - 123RF -
Aquarium Amnéville - France Aventure - Galaxie -
Golf - Seven Casino - Snowhall - Thermapolis -
Villa Pompei - Zoo - Destination Amnéville



Les informations figurant dans ce guide sont non contractuelles au moment de l'impression de celui-ci et sous réserve des mesures gouvernementales et sanitaires en vigueur.

Terrassement - Assainissement
Aménagements urbains

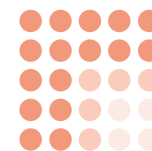


Agence de l'ORNE : ZAC Bellefontaine
Rue de la Promenade - 57780 ROSSELANGE
Tél : 03 87 72 38 48



Guide pratique
la ville essentielle

mot du maire



Cher(e)s Amnévillois(e)s,
Cher(e)s Malancourtois(e)s,

Cette année est toujours marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien. Pour autant, nous souhaitons pouvoir vous aider à conserver des repères, des rendez-vous avec votre commune, son fonctionnement et ses services, ses activités, son pôle touristique. La réalisation et la diffusion du guide pratique ont par conséquent été maintenues.

L'édition 2021-2022 recense les domaines que gère la commune au jour le jour (démarches administratives, infos pratiques et citoyennes, tourisme, culture et sports, etc.). À la croisée de l'annuaire, de l'agenda et du bulletin d'information, ce guide offre une photographie de la commune aux résidents historiques tout comme aux nouveaux arrivants.

Nous espérons que cet outil répondra à vos attentes. Pour tout savoir du bien-vivre à Amnéville, connectez-vous aussi à www.amneville-les-thermes.com

Bonne lecture !

Éric MUNIER,
Maire d'Amnéville



**Brasserie des
200 brasses**



FABRICATION ARTISANALE SUR PLACE

TÉL. 06.74.73.91.25

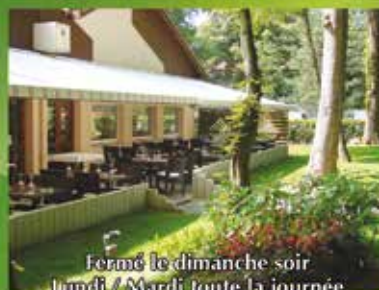
**VENTE À EMPORTER
DÉGUSTATION SUR PLACE**

**1 bis rue Maréchal Foch
57300 HAGONDANGE**

b200brasses@gmail.com



**Restaurant
La Forêt**



Fermé le dimanche soir
lundi / Mardi toute la journée

03 87 70 34 34

Centre thermal et touristique
(à côté de l'hôtel Diane)

57360 AMNEVILLE-LES-THERMES
www.restaurant-laforet.com

Retrouvez
votre
poids
idéal

dietplus

Votre Bilan
dietplus
Offert*

Sans contrainte
Sans frustration
Sans interdit

MONDELANGE
380B RUE DE METZ

*Voir les conditions dans votre
centre ou sur notre site web
dietplus.fr

Franchisé dietplus commerçant indépendant

Port. : 07.68.07.55.44
Tél. : 03.57.84.01.38

HIEULLE
POMPES FUNEBRES
MARBRERIE

Organisation d'Obsèques
Articles funéraires
Transports de Corps (France-Etranger)
Contrats obsèques
Monuments - Caveaux - Gravures
Chambres funéraires

57360 AMNÉVILLE-LES-THERMES
2 rue Erckmann Chatrian
Tél. 03 87 70 38 99
Fax 03 87 71 97 92

57300 HAGONDAGE - 5730 MONDELANGE

57185 CLOUANGE - 57120 ROMBAS

snack
Le Gros Dada

COMMANDE TEL 03 87 71 59 87

Restaurant

Service à emporter
disponible

Horaires d'ouverture

Mardi au Vendredi
11h30 - 14h00 / 18h00 - 23h00
Samedi et Dimanche 18h00 - 23h00
Fermé le Lundi

Rue du Général de Gaulle
57360 AMNEVILLE

MAXI ÉNERGIES

• Chauffage
• Sanitaire
• Climatisation
• Énergie renouvelable

Entreprise qualifiée pour l'installation
de pompes à chaleur

6, rue Clémenceau
57360 Amnéville

Mail. contact@maximsas.fr

Tél. 03 87 80 44 71

Amnéville, "Terre de jeux 2024", un label qui rend fier !

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques a officiellement désigné Amnéville comme centre de préparation aux JO et lui a attribué le label « Terre de Jeux 2024 ».

À compter de juin 2021, des délégations sportives étrangères pourront être accueillies dans des infrastructures de la commune pour leurs entraînements avant l'échéance de juin 2024 à Paris.

Au total, 5 sites permettront aux athlètes d'exercer 7 disciplines identifiées par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce dernier a décelé du potentiel à la commune et à sa Cité des Loisirs ! Ce combo gagnant (sport et loisirs/bien-être), unique en France, est bénéfique à la commune (qui a déjà accueilli de nombreuses équipes nationales et étrangères sur son territoire).

Avec le label « Terre de jeux 2024 », Amnéville gagne aussi bien sur le plan des retombées économiques, que sur celui de sa notoriété. Autrement dit, ce rayonnement à l'échelle nationale, transfrontalière et internationale place la commune parmi les villes qui aiment vraiment le sport !

Les atouts sportifs d'Amnéville avec ses équipements de premier plan sauront séduire toutes les délégations tant par leur technicité que par leur qualité qui valorisent le sport et les athlètes.

Éric MUNIER,
Maire d'Amnéville

Les infrastructures labellisées
"Terre de Jeux 2024" :

**TERRE
2024
DE JEUX**

- le DOJO pour le judo Olympique et Paralympique,
- le PALAIS DES SPORTS pour la BOCCIA (sport paralympique d'opposition de balles mixte, pratiqué en individuel ou par équipe, s'apparentant à de la pétanque jouée en intérieur avec des balles en cuir),
- le COSEC / GYMNASSE Charles REUTENAUER pour le trampoline,
- le COMPLEXE PISCINE PATINOIRE pour la natation Olympique et Paralympique,
- le STADE MUNICIPAL André VALENTIN pour le football.





Le Maire
 Éric MUNIER

Les adjoints au maire



André DALLA FAVERA
 > 1^{er} Adjoint au Maire délégué au personnel communal, à la sécurité, à l'Etat civil, au cimetière, aux élections et au protocole.



Danielle CALCARI-JEAN
 > Adjointe au Maire déléguée à la politique sociale et au handicap, à la vie associative et culturelle et à la politique seniors.



Cédric LEONARD
 > Adjoint au Maire délégué aux finances - Pouvoirs d'ordonnateur, de liquidateur et de réquisition du comptable.



Armino DOS SANTOS
 > Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, aux travaux de bâtiments et voirie, aux espaces verts et environnement, aux marchés publics, à l'informatique et nouvelles technologies et au plan de circulation.



Sylvia RAU
 > Adjointe au Maire déléguée à la vie citoyenne et à la proximité (relations entre les acteurs économiques et la population).



Emmanuel HOLTZ
 > Adjoint au Maire délégué à la politique enfance.



Noémie ZINK
 > Adjointe au Maire déléguée à la politique culturelle, à la vie associative culturelle et patriotique, à la politique jeunesse et au conseil municipal des jeunes.



Arnaud SZYMANSKI
 > Adjoint au Maire délégué à la politique sportive, à la vie associative sportive et aux festivités.



Catherine HIRSCH
 > Adjointe au Maire déléguée à la coordination des actions politiques sur le territoire de Malancourt-la-Montagne.



Gérard TISSERAND
 > Conseiller municipal délégué à l'écologie et au développement durable.



Vie municipale le conseil municipal

Les conseillers municipaux

Raymond REPERT
Rose DERRIEN
Nadia HERR
Mathilde KURTZ
Maud BORTOLUZZI-THIRIET
Patrick HELART
Grazia DE LEO
Francis ZETTL
Gabrielle ADAM
José GONZALEZ
Géraldine IALLONARDO
Jean-Pierre HOUIN
Juliette HAAS
Kamel TORKI

Les conseillers municipaux de la liste "Amnéville Malancourt : le respect de l'engagement"

Xavier DIEUDONNÉ
Virginie COGLIANDRO FRACCARO
Daniel SCHULTZ
Elisabeth BURGARD
Régis WALTER
Delphine MULLER

Les conseillers municipaux de la liste "Amnéville Malancourt : construisons l'avenir"

Salvatore PARELLO
Rachel ARNOULD-RIVATO

Les conseillers communautaires représentants d'Amnéville-les-Thermes à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Éric MUNIER
André DALLA FAVERA
Danielle CALCARI-JEAN
Armindo DOS SANTOS
Catherine HIRSCH
Sylvia RAU
Gérard TISSERAND
Xavier DIEUDONNÉ
Virginie COGLIANDRO FRACCARO



Vie municipale les commissions municipales

Commission d'Appel d'Offres

Membre de droit : Éric MUNIER (président)
Membres titulaires : André DALLA FAVERA - Armindo DOS SANTOS - Patrick HELART - José GONZALEZ - Xavier DIEUDONNÉ
Membres suppléants : Gérard TISSERAND - Raymond REPERT - Mathilde KURTZ - Francis ZETTL - Daniel SCHULTZ

Commission de Délégation de Service Public

Membre de droit : Éric MUNIER (président)
Membres titulaires : André DALLA FAVERA - Armindo DOS SANTOS - Patrick HELART - José GONZALEZ - Xavier DIEUDONNÉ
Membres suppléants : Gérard TISSERAND - Raymond REPERT - Mathilde KURTZ - Francis ZETTL - Daniel SCHULTZ

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Membre de droit : Éric MUNIER (président)
Membres du conseil municipal : André DALLA FAVERA - Armindo DOS SANTOS
Membres associatifs :
Amicale du personnel communal représentée par Mme CRESPI, présidente
Athlétic Club Amnéville, représenté par M. HUE, président
Association Colonie de Vacances d'Amnéville, représentée par M. OLIGER, président

Commission communale consultative de la Chasse

Membres : Éric MUNIER (maire) - Jean-Pierre HOUIN - Raymond REPERT

CLSPD - Conseil local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Membres de droit du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- le Maire d'Amnéville, ou son représentant,
- le Préfet de la Moselle, ou son représentant,
- le Procureur de la République, ou son représentant

Les représentants proposés par l'État :

- M. le Commissaire de Police d'Hagondange ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- M. l'Inspecteur d'Académie de la Moselle ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant,

Les représentants du conseil municipal :

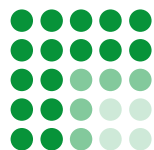
- M. l'Adjoint au maire délégué à la sécurité, à l'état civil, au cimetière, aux élections, au protocole, et au personnel communal,
- M. l'Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, aux travaux de bâtiments et voirie, aux espaces verts et environnement, à l'informatique et aux nouvelles technologies, au plan de circulation,
- M. l'Adjoint au maire délégué à la politique sportive, à la vie associative sportive et aux festivités,
- Mme l'Adjointe au maire déléguée à la politique sociale et handicap, à la vie associative sociale et culturelle et à la politique seniors,
- M. l'Adjoint au maire délégué à la politique enfance,
- Mme l'Adjointe au maire déléguée à la coordination des actions politiques sur le territoire de Malancourt-la-Montagne,
- Mme l'Adjointe au maire déléguée à la politique culturelle, à la vie associative culturelle et patriotique, à la politique jeunesse et au conseil municipal des jeunes,
- Mme l'Adjointe au maire déléguée à la vie citoyenne et relations de proximité,
- Mme la vice-présidente du CCAS

Les représentants de l'administration :

- M. le Principal du collège de la Source
- Mme la directrice générale des services
- M. le responsable du service Sécurité
- Mme la responsable du CCAS

Les représentants des bailleurs sociaux :

- M. le représentant du bailleur social Batigère
- M. le représentant du bailleur social Logiest
- M. le représentant du bailleur social Moselis
- M. le représentant du bailleur social Présence Habitat



Vie municipale
DES JEUNES CITOYENS ENGAGÉS :
 Le Conseil Municipal des Jeunes
ET DES SENIORS DYNAMIQUES :
 Le Conseil Municipal des Seniors



Le renouvellement des
 conseillers n'étant pas arrêté
 au moment de la conception de
 l'agenda, veuillez en prendre
 connaissance sur
www.amneville-les-thermes.com



**Le conseil
 municipal
 des seniors**

Accompagné par le CCAS, composé de 14 membres, le conseil des seniors émet un avis sur l'ensemble des sujets concernant les seniors, tout en étant à l'initiative d'actions en direction des personnes âgées ou de l'ensemble des amnévillois et malancourtois.

Élus pour un mandat de 6 ans, parallèlement au mandat municipal, les conseillers seniors font le lien entre les élus et les aînés. Le Conseil Municipal des Seniors est force de proposition. Il vient en appui des politiques de la ville à destination des aînés (plan canicule, vaccination, confinement sanitaire etc.). Il joue un rôle d'animation avec des initiatives pour rompre l'isolement des personnes âgées. Il accompagne la municipalité sur les problématiques du vivre ensemble.

**Le conseil
 municipal
 des jeunes**

Issus d'une démarche de démocratie participative, le conseil municipal des jeunes et le conseil des seniors sont deux instances de réflexion, de propositions et d'actions.

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 18 membres élus qui ont pour mission de représenter tous les jeunes Amnévillois et Malancourtois et d'être à l'écoute de leurs attentes, idées et propositions. Sa création répond à une volonté déterminée de la municipalité de donner à la jeunesse une vraie place, de lui permettre de s'exprimer et de s'associer pour œuvrer dans tous les domaines visant à améliorer le vivre ensemble dans la commune (cadre de vie, sport, animations, etc).

Elus pour une période de 3 ans, ces conseillers en herbe proposent et s'investissent dans des projets utiles, tant à l'échelle des écoles, qu'à celle des quartiers et de la ville. En fonction de leur nature ils intègrent parfois les réalisations de la commune (journée citoyenne, amélioration de l'espace urbain, création de skate-parc, etc).



Vie municipale
**La Mairie
 d'Amnéville**



Hôtel de ville

Accueil : 36 rue des Romains - 57360 AMNÉVILLE

Horaires : Du lundi au vendredi :
 8h à 12h et 14h à 17h

03 87 71 22 22

mairie@amneville-les-thermes.com

Site internet : www.amneville-les-thermes.com

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/amneville.malancourt57



**Mairie annexe de
 Malancourt-la-Montagne**

2 rue Adalberon
 57360 MALANCOURT-LA-MONTAGNE

03 87 53 50 31

mairie-malancourt@amneville-les-thermes.com

Ouvert au public :

le lundi de 14h à 19h, le mardi de 14h à 17h, le
 mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi
 de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h

Cabinet du Maire

36 rue des Romains

03 87 71 22 22

Direction Générale des Services

36 rue des Romains

03 87 71 22 22

Service Population/Élections

36 rue des Romains

03 87 71 22 22

service.population@amneville-les-thermes.com

**Service Institution - Archives
 Municipales et reprographie**

36 rue des Romains

03 87 71 22 22

institution@amneville-les-thermes.com

Service Communication

36 rue des Romains

03 87 71 22 22

communication@amneville-les-thermes.com

Service des Finances

36 rue des Romains

03 87 71 22 22

Service Technique

36 rue des Romains

03 87 71 22 22

service.technique@amneville-les-thermes.com

Service des Ressources Humaines

Bâtiment annexe

34 rue des Romains

03 87 71 22 22

Service Enfance

Espace Saint Exupéry

Rue Clémenceau

03 87 71 08 03

Service des Sports

Bâtiment annexe

34 rue des Romains

03 87 71 22 22 OU 03 87 72 37 32

Service vie citoyenne**Conseil Municipal des Jeunes**

Bâtiment annexe
34 rue des Romains
cadredevie.citoyennete@amneville-les-thermes.com

03 87 70 39 95

Horaires : du lundi au vendredi : de 8h-12h et de 14h-17h sauf le mercredi matin

Service Culturel

Médiathèque Jean Morette
44 bis rue Clémenceau
03 87 70 20 26

Conservatoire de Musique et de Danse

Rue Principale
03 87 71 09 52
conservatoire@amneville-les-thermes.com

Service Fêtes et Cérémonies

Salle Maurice Chevalier
2 rue de Mondelange
03 87 71 22 22
smc@amneville-les-thermes.com

Location de salles municipales

- Salle Maurice Chevalier
2 rue de Mondelange
(capacité d'accueil 350 pers)
- Salle Edelweiss
Rue de la Vieille Ferme
(capacité d'accueil 200 pers)

- Salle Orchidées
Malancourt la Montagne
(capacité d'accueil 200 pers)
- Chapiteau
rue Clémenceau

Service Sécurité

4 rue Erckmann Chatrian
service-securite@amneville-les-thermes.com
Secrétariat : **03 87 73 34 29**

Police Municipale

4 rue Erckman Chatrian
Secrétariat : **03 87 67 43 21**

CCAS

19 rue Principale
57360 AMNEVILLE
03 87 71 01 91
ccas@amneville-les-thermes.com

Horaire : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

Service inter-communal

Antenne Espace Emploi de la CCPOM
Bâtiment annexe - 34 rue des Romains
espace.emploi@amneville-les-thermes.com
03 87 70 39 95

Horaires : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h-12h, 14h-17h. Mercredi 14h-17h



Les régies municipales

**ATV - Télévision Locale**

Rue St Nicolas
03 87 70 26 26
contact@amneville.tv
www.amneville.tv



Oméga Énergies et Services - Régie municipale d'électricité et de télédistribution - Régie d'exploitation du réseau de chaleur

Rue St Nicolas
03 87 67 17 27
www.es-omega.net

Accueil :

Lundi de 8h à 11h45 et de 14h à 18h45
Du mercredi au vendredi de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45 - Fermé le mardi
Astreinte électricité et services :
03 10 38 39 69



Vie municipale Les numéros utiles

Adresses utiles**La Poste**

6 place Frédéric Rau
57360 AMNEVILLE
36 31

Préfecture du Grand Est

5 place de la République
67073 STRASBOURG
03 88 21 67 68

Préfecture de la Moselle

9 place de la Préfecture
57000 METZ
03 87 34 87 34

Région du Grand Est

Maison de la Région
1 place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX
03 88 15 68 67

Département de la Moselle

1 rue Pont Moreau
57000 METZ
03 87 37 57 57

Centre des finances publiques

Service des impôts
8 rue des Clercs
57000 METZ
03 87 55 88 55

**Tribunal d'Instance
et de Grande Instance**

3 rue Haute Pierre
57000 METZ
03 87 56 75 00

SIEGVO

17 route de Metz
57865 AMANVILLERS
03 87 53 40 43

SIAVO

10 rue Gustave Charpentier
57120 ROMBAS
03 54 84 55 64

Commissariat de Police Hagondange

1 rue Dr Zamenhof
57300 HAGONDANGE
03 87 71 45 21

**Chambre de Commerce et d'Industrie
de la Moselle**

10-12 avenue Foch
57000 METZ
03 87 52 31 00

Chambre des Métiers de la Moselle

5 boulevard de la Défense
57078 METZ CEDEX 03
0 820 857 057

**Numéros utiles**

Maltraitance des enfants
119

Maltraitance des personnes âgées
ou handicapées
3977

Violences conjugales
3919

OFFICE NOTARIAL D'HAGONDANGE



Angle place de la Mairie
2, rue Henri Hoffmann
57300 HAGONDANGE

E-mail : carow-junger@notaires.fr

Tél. 03 87 71 41 87

*Une vie sans notaire,
c'est vous qui en faites les frais*



- Électricité générale
- Alarme anti-intrusion
- Alarme incendie
- Vidéo surveillance
- Contrôle d'accès
- Automatisme - sonorisation
- Réseaux informatiques
- Gestion technique



Indice
E22-CH
CF1-MA-FO
CF2-OTC-OST-MA

Travaux Amiante SSA
Accred. N°523211FPC



ZA du Buner
9 rue des Forgerons
57300 HAGONDANGE

Tél. 03 87 80 14 63
securitech57@orange.fr

CARRIÈRE
JAUMONT
Pierre le Soleil



VAGLIO SAS

Les Ecartés St Hubert
57360 MALANCOURT
LA MONTAGNE

Tel : 03 87 53 51 00
contact@vaglio-sas.fr
www.jaumont.fr

Conception / Réalisation / Régie



Siège social :

LE GIULIA - 825, rue Ampère - CS10511
13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex3

Agence régionale :

Centre d'Affaires Rosny II
112, av. du Général de Gaulle
93118 Rosny-sous-Bois cedex
Tél. 01 48 48 70 70 - Fax 01 48 50 90 51

Cette Publication est éditée par

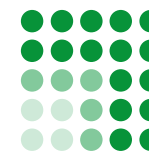


Reproduction interdite - Modèle déposé
Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2021

www.emf-editions.fr • contact@emf-editions.fr



Vie municipale Les démarches administratives



Cartes d'identité

Depuis deux ans, les demandes de cartes d'identité sont instruites, comme pour les passeports, sur rendez-vous.

En effet, le dépôt des dossiers ne s'effectue plus dans la commune du domicile des demandeurs mais dans les mairies équipées d'une station biométrique comme celle d'Amnéville.

Cette procédure engendre des délais plus longs pour la délivrance des documents. À l'approche des examens et des vacances d'été, nous recommandons aux usagers de prendre rendez-vous le plus tôt possible afin de limiter les délais d'attente et d'obtention.

Démarche	Pièces à fournir	Où s'adresser
Déclaration de naissance	Certificat de constatation de naissance signé par le médecin ou la sage-femme + livret de famille + pièce d'identité du déclarant	A déclarer dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.
Copie intégrale d'acte de naissance	Une pièce d'identité directement à la mairie ou par correspondance : Demande signée indiquant les noms et prénoms usuels des parents + photocopie de votre pièce d'identité + une enveloppe timbrée à vos noms et adresse	Mairie du lieu de naissance ou sur le site de la ville
Reconnaissance	Carte d'identité du déclarant + acte de naissance de l'enfant, si reconnaissance postérieure à la naissance de l'enfant.	Toutes mairies
Se marier civilement	Dossier à retirer en mairie + justificatifs des domiciles + copie intégrale des actes de naissances + liste des témoins	Mairie du domicile de l'un des futurs conjoints ou de leurs parents
PACS	Pièces à déposer en mairie avant le rendez-vous – actes de naissance de moins de 3 mois pour chacun des partenaires + copie recto verso de la pièce d'identité pour chacun des partenaires + déclaration conjointe d'un PACS (cerfa n015275*02) + si l'un des partenaire est veuf(ve) un acte de décès du conjoint décédé.	sur rendez-vous en mairie – les 2 partenaires doivent se présenter ensemble
Copie intégrale d'acte de mariage	Mêmes formalités que pour l'acte de naissance en indiquant les noms et prénoms des conjoints et la date du mariage	Mairie du lieu de mariage
Attestation sur l'honneur de vie commune	Pièce d'identité + justificatifs de domicile	Mairie de votre domicile Se présenter à deux
Livret de famille	Demande à déposer dans la mairie de votre domicile ou la mairie du lieu de mariage	Mairie du lieu de mariage
Déclaration de décès	Renseignements complets sur la personne décédée + certificat de constatation du décès établi par le médecin de famille + livret de famille	Mairie du lieu de décès dans les 48h
Copie d'acte de décès	Délivvable à tout requérant	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt
Certificat d'hérédité Somme < 5335.72 €	Livret de famille + acte de naissance de la personne décédée + coordonnées des héritiers (adresse, profession) + présence d'un des héritiers	Mairie du dernier domicile du défunt ou domicile des héritiers
Carte nationale d'identité sécurisée (Validité 15 ans)	Formulaire à remplir par l'intéressé (obligatoire) + 2 photos d'identité identiques (largeur 35 mm – hauteur 45 mm) et récentes + une copie d'acte de naissance intégrale de moins de 3 mois + un justificatif de domicile. Pour les personnes majeures hébergées chez leurs parents, se munir d'une attestation d'hébergement. Copie de l'ancienne carte d'identité. Les empreintes sont prises à partir de 13 ans.	

Démarche	Pièces à fournir	Où s'adresser
Passeport biométrique : (Pour les personnes majeures : validité 10 ans)	1ère demande : formulaire à compléter en mairie par l'intéressé (obligatoire) + carte d'identité + copie intégrale d'acte de naissance + 2 photos d'identité identiques et récentes + 1 justificatif de domicile + 1 timbre fiscal à 86€ pour les pers majeures, pour les mineurs de + de 15 ans : 42€ et – de 15 ans : 17€ Renouvellement : ancien passeport + 2 photos + justificatifs d'identité + justificatif de domicile daté de – de 6 mois Dans les 2 cas, si le demandeur est hébergé chez ses parents : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + attestation S.S., mutuelle ou pôle emploi, avis d'imposition au nom du demandeur.	Communes dotées du dispositif biométrique : (prendre rdv) Arrondissement de Metz : Rombas Amnéville Maizières les Metz Woippy Montigny les Metz Rémilly Arrondissement de Thionville Thionville Yutz Fameck Hayange Sierck les Bains
Passeport biométrique : (Pour les personnes mineures : validité 5 ans)		
Recensement militaire jeunes ayant 16 ans dans l'année (fille et garçon)	Intéressé ou représentant légal muni du livret de famille + carte d'identité de l'enfant	Mairie de votre domicile le mois des 16 ans
Inscriptions sur les listes électorales	Il faut être âgé de 18 ans et de nationalité française. Carte nationale d'identité + justificatif de domicile. Pour les enfants de – de 25 ans hébergés chez leurs parents : attestation d'hébergement sur l'honneur + pièce d'identité des parents + justificatif de domicile. Les ressortissants européens peuvent voter aux élections municipales et européennes.	Mairie de votre domicile
Demande de carte grise	Certificat de vente + carte grise barrée et signée par le vendeur + carte d'identité + facture électricité, téléphone ou eau. (Le tarif dépend du nombre de chevaux fiscaux)	Démarches à faire en ligne sur le site agréé du Ministère de l'intérieur
Aide judiciaire	Demande écrite	Greffe du tribunal de grande instance
Demande d'extrait de casier judiciaire	Envoi d'un imprimé au casier judiciaire	Casier judiciaire National 107 rue de Landreau 44079 NANTES Cedex 1 Ou service.public.fr
Légalisation de signature	Présence obligatoire de l'intéressé (muni d'une pièce d'identité) qui doit apposer sa signature sur le document devant l'Officier d'état-civil	Mairie de votre domicile

Les informations figurant dans ce guide sont non contractuelles au moment de l'impression de celui-ci et sous réserve des mesures gouvernementales et sanitaires en vigueur.

Vie municipale Les démarches d'urbanisme



Vous désirez entreprendre des travaux ou une construction ?

Préalablement, vous devez vous informer des règles d'urbanisme de la zone du Plan Local d'Urbanisme dans laquelle est situé le projet et des démarches administratives à engager auprès du service urbanisme de la Mairie.

Le PLU et son règlement sont consultables sur : www.ccpom.fr

Où trouver les informations pour monter mon dossier ?

- sur le site <http://vosdroits.service-public.fr> pour les démarches et les formulaires,
- en mairie au service urbanisme.

Les différentes formalités

Le certificat d'urbanisme (CU)

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles

d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain.

Il existe deux types de certificat d'urbanisme :

- Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet, en l'absence de projet précis, de connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain et renseigne sur les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme), l'existence de servitudes d'utilité publique (restrictions administratives au droit de propriété), la liste des taxes et contributions applicables pour un terrain donné. Ce certificat n'indique pas si le terrain est constructible ou non,
- Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain (voies et réseaux).

Une réalisation



emf-editions.fr

VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION EN TOTALE GRATUITÉ

*Plans de ville - Agendas de Poche et de Bureau
Guides Pratiques et Touristiques
Magazines d'information - Mobilier Urbain*

CRÉATION - IMPRESSION - RÉGIE PUBLICITAIRE

ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certifié



Tél. 01 48 48 70 70 - Fax 01 48 50 90 51
contact@emf-editions.fr

La déclaration préalable (DP)

Elle doit être accomplie avant la réalisation des travaux.

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante si votre projet est situé en zone urbaine du PLU.

- Travaux sur une petite surface : les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (un garage accolé à une maison par exemple) ou créer une nouvelle construction (abri de jardin, véranda, pergola, extension, balcon, pièce supplémentaire...),
- Changement de destination : dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- Pour l'installation d'une clôture (grillage, palissade, haie...),
- Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade. À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs,
- Pour une division parcellaire.

Le permis de construire (PC)

Cette autorisation est délivrée par le maire avant toute construction nouvelle ou modification d'une construction :

- Pour toute construction dont la surface de plancher ou l'emprise au sol sont supérieures à 20 m² (avec ou sans fondations),
- Pour toute extension supérieure à 40 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher d'une construction existante en zone urbaine du PLU,

- Pour tout changement de destination d'une construction existante avec modification des structures porteuses ou de la façade (par exemple transformation d'une habitation en commerce avec agrandissement d'une fenêtre pour en faire une vitrine).

En cas de construction nouvelle, une attestation doit être jointe à votre demande indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

Le recours à un architecte est obligatoire dans les cas ci-dessous (liste non exhaustive) :

- pour un particulier construisant une maison pour lui-même si la surface de plancher et l'emprise au sol de la partie de la construction constitutive de surface de plancher sont supérieures à 150 m²,
- pour une personne morale (S.A., S.A.R.L., S.C.I., etc.) dès le dépôt d'un permis de construire, quelle que soit la surface de plancher créée.

Le permis d'aménager (PA)

Un permis d'aménager est notamment exigé pour :

- la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs.
- la réalisation de certaines opérations de lotissement.
- la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m².

Le permis de démolir (PD)

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale d'un bâtiment.

Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

L'autorisation de travaux (AT)

Une autorisation de travaux au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité pour

les personnes handicapées doit être obtenue auprès de la mairie pour tous les travaux de création, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public (ERP).

Pour plus de renseignements, veuillez-vous rapprocher du service urbanisme en mairie.

Déroulement des travaux :

Affichage de l'autorisation :

le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme doit afficher sur son terrain un panneau portant des mentions spécifiques et ce durant toute la durée des travaux.

La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

Déclaration d'ouverture de chantier :

une fois obtenue l'autorisation d'urbanisme nécessaire, la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) est un document qui permet de signaler à l'administration le commencement de ces travaux. Elle doit obligatoirement être effectuée dès l'ouverture du chantier.

Quand peut-on commencer les travaux ?

Les travaux doivent impérativement être commencés dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'1 an.

Ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation d'urbanisme accordée n'est en principe plus valable.

Le titulaire peut demander le prolongement de son autorisation par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué.

- si les travaux ne peuvent pas être commencés dans le délai de 2 ans,
- ou s'il prévoit d'interrompre le chantier pendant plus d'une année.

La demande de prolongement doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de l'autorisation.

Contestation d'une autorisation d'urbanisme :

pour pouvoir contester le permis, vous devez expressément justifier d'un intérêt à agir en rapportant la preuve que la construction ou les travaux objets du permis affectent directement vos conditions d'occupation, d'utilisation ou de jouissance du bien que vous détenez.

L'intérêt à agir s'apprécie à la date d'affichage en mairie de la demande du permis en question.

Déclaration d'achèvement des travaux :

la DAACT est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Elle doit obligatoirement être effectuée une fois que les travaux sont terminés.

Dans certains cas, pour être valable, la déclaration doit :

- si les travaux ont été effectués par tranche, préciser la nature des travaux réalisés selon le programme autorisé. La déclaration porte alors sur ces seules réalisations,
- si des règles d'accessibilité des personnes handicapées doivent être respectées, être accompagnée d'une attestation de conformité effectuée par un contrôleur technique agréé ou un architecte,
- si des normes techniques spécifiques sont applicables, être accompagnée d'une attestation effectuée par un contrôleur technique précisant que ces normes ont été respectées par le maître de l'ouvrage,
- en cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à la déclaration d'achèvement des travaux indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

La ville dispose d'un délai de 3 à 5 mois après le dépôt de la DAACT pour contrôler la conformité. Au-delà de ce délai, l'administration est réputée ne pas s'être opposée à la conformité. Une demande écrite d'attestation de non opposition à la conformité peut être formulée auprès du service urbanisme.

Taxe d'Aménagement

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration

préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

La taxe est exigible au taux de 5 % applicable à la date de :

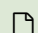


- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

Vie municipale Les papiers à conserver


La durée de conservation des documents varie selon le cas. Elle est liée à la durée pendant laquelle une action en justice peut être engagée par vous ou contre vous.

- **Assurance**
 - Véhicule
 - Banque
 - Famille
 - Habitation
 - Impôts et taxes
 - Travail
 - Santé
 - Papiers d'une personne décédée
 - Références

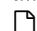
Légende :

-  Type de document
-  Durée de conservation
-  Précisions


Assurance

 **Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement**

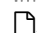
 Date du document + 2 ans

 **Contrat**


 Durée du contrat + 2 ans

 **Relevé d'information automobile**

 Permanente

 **Assurance-vie**


 10 ans

 Ce délai s'applique au bénéficiaire de l'assurance dès qu'il a connaissance du contrat.


 **Domages corporels**

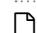
 10 ans

Véhicule

 **PV pour amende forfaitaire**

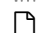
 3 ans

 Si le Trésor Public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, l'automobiliste ne doit plus rien.

 **Factures (achat, réparation...)**

 Durée de conservation du véhicule

 + 2 ans en cas de revente (vice caché).


 **Certificat d'examen du permis de conduire**

 4 mois

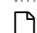
 + jusqu'à réception du permis.


 **Certificat de cession du véhicule**


 Durée de conservation du véhicule

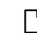
 Ce document est à conserver après la vente du véhicule en cas de litige avec l'ancien propriétaire.


Banque


 **Chèques à encaisser**

 1 an et 8 jours


 Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.


 **Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs**

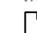
 2 ans

 À compter de la dernière échéance.

 **Relevés de compte, talons de chèque**


 5 ans

 Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 13 mois.


 **Tickets de carte bancaire**

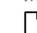
 jusqu'à la réception du relevé de compte


Famille


 **Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)**


 Permanente

 Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.


 **Avis de versement d'allocations familiales**

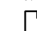
 5 ans

 L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations. La CAF a 2 ans également pour se faire rembourser le trop perçu. Ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part.

 **Jugement de divorce, jugement d'adoption**


 Permanente

 En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal.


 **Acte de reconnaissance d'un enfant**

 Permanente

 La mairie peut en délivrer une copie.

 **Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)**

 Permanente

 En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.

📄 Livret de famille

- 🕒 Permanente
- 👁 En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie

📄 Diplôme

- 🕒 Permanente
- 👁 En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie de votre diplôme. Vous pouvez demander une copie de votre réussite à l'examen.

Logement

📄 Facture d'électricité et de gaz

- 🕒 5 ans
- 👁 Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour réclamer le paiement.

📄 Facture d'eau

- 🕒 5 ans
- 👁 Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a :
 - 4 ans (fournisseur public)
 - 2 ans (fournisseur privé)

📄 Facture de téléphonie (fixe et mobile) et internet

- 🕒 1 an

📄 Preuve de restitution de matériel (box)

- 🕒 2 ans (à compter de la restitution)

📄 Factures liées aux travaux

- 🕒 10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux
- 👁 Travaux :
 - Gros-oeuvre : 10 ans
 - Petits travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans

📄 Certificats de ramonage

- 🕒 1 an

📄 Attestations d'entretien annuelles des chaudières

- 🕒 2 ans

📄 Titre propriété

- 🕒 Permanent

📄 Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...

- 🕒 5 ans

📄 Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer

- 🕒 Durée de la location 3 ans
- 👁 Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés)

📄 Courrier de révision de loyer

- 🕒 Durée de la location + 1 an
- 👁 Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés)

📄 Inventaire du mobilier pour les locations meublées

- 🕒 Durée de la location
- 👁 Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie

📄 Justificatif de versement de l'aide personnalisée au logement (APL)

- 🕒 2 ans

Impôts et taxes

📄 Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu

- 🕒 3 ans
- 👁 À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2016 à conserver jusqu'à la fin 2019)

📄 Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)

- 🕒 1 an
- 👁 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement

* Les durées indiquées sont des durées minimales. Vous pouvez conserver vos déclarations de revenus et avis d'imposition plus longtemps.

Travail

📄 Bulletins de salaire, contrats de travail, certificats de travail.

- 🕒 Jusqu'à liquidation de la retraite
- 👁 Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire

📄 Attestation Pôle emploi

- 🕒 Jusqu'à obtention de l'allocation chômage
- 👁 Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite

📄 Reçu pour solde de tout compte

- 🕒 3 ans
- 👁 À compter de la signature du salarié (3 ans à défaut de signature)

📄 Échéances allocations chômage

- 🕒 3 ans
 - 👁 Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration).
- Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.

📄 Titres de paiement de la pension de retraite

- 🕒 Permanente
- 👁 Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion

Santé

📄 Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité

- 🕒 2 ans
- 👁 Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)

📄 Carte de mutuelle, demande de remboursement

- 🕒 Variable selon l'organisme
- 👁 Voir les délais prévus dans le contrat

📄 Ordonnances

- 🕒 1 an minimum
 - 👁 Délivrance de lunettes :
 - 1 an pour une personne de moins de 16 ans
 - 5 ans pour une personne entre 16 et 42 ans
 - 3 ans pour une personne de plus de 42 ans
- Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses

📄 Preuves du versement d'indemnités journalières

- 🕒 Jusqu'à liquidation des droits à la retraite

📄 Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé

- 🕒 Permanente
- 👁 Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité

📄 Certificats, examens médicaux, radiographies

- 🕒 Permanente
- 👁 Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

Liens et adresses utiles " Papiers à conserver " sur service-public.fr

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels.

Pour tout renseignement complémentaire, reportez-vous aux textes applicables et/ou rapprochez-vous d'une direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Collecte des déchets ménagers et assimilés

Un calendrier présentant les dates de ramassages des déchets ménagers et assimilés, recyclables et non recyclables est disponible sur www.ccpom.fr.

Rappel :

Chacun doit déposer ses déchets ménagers dans des contenants solides, sacs ou bacs, la veille du ramassage après 19h.



- Les conteneurs enterrés

- Jaunes pour les emballages et le papier
- Verts pour le verre (bouteilles et bocaux)
- Gris pour les ordures ménagères (en sacs de 50 L maximum)



Les équipements à votre disposition pour trier :

La collecte en **porte-à-porte** (une fois par semaine) :

- Les caissettes jaunes, pour les habitats individuels et petits collectifs (moins de 10 logements)
- Les bacs à couvercles jaunes, pour les collectifs

En complément à la collecte en porte-à-porte, des **points d'apport volontaire** sont accessibles 7j/7 :

- Les bornes d'apport volontaire

- Jaunes pour les emballages ménagers
- Bleues pour le papier
- Vertes pour le verre (bouteilles et bocaux)

CCPOM Consignes de tri des déchets ménagers

Les emballages ménagers recyclables :



Bouteilles et flacons
en plastique



Emballages en carton et
briques alimentaires



Emballages en
métal



Tous les papiers



La collecte des biodéchets

Les biodéchets acceptés :

- Déchets de préparation des repas : épluchures, noyaux, pépins, trognons
- Restes de repas, y compris les os de viande, les restes en sauce
- Restes de pain,
- Marc et filtre de café et de thé,
- Coquilles d'œufs
- Essuie-tout, papier journal

Les biodéchets sont à stocker dans le bioseau équipé de sac kraft. Une fois plein le sac kraft est déposé dans le conteneur à biodéchets, le « Tube ».

Bruits

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... peuvent être effectués les jours ouvrables du lundi au

Grâce à la collecte des biodéchets, ces déchets pourront être valorisés par méthanisation pour produire du biogaz et du compost utilisé en agriculture.

Retrouver les emplacements des points d'apport volontaire, des conteneurs enterrés et des tubes à biodéchets sur le site internet : www.ccpom.fr



vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ainsi que le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

En dehors de ces journées, seuls les travaux de jardinage pourront être effectués les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Des demandes de dérogation peuvent être adressées aux services techniques.

Déjections canines

Le bonheur de votre prochain n'est pas dans la crotte de chien !

Saviez-vous que marcher dans une crotte de chien n'est pas forcément un signe porte-bonheur ? D'abord, il faudrait un sacré hasard pour que votre pied gauche s'embarque volontairement dans la déjection et puis surtout il vous faudrait réussir à vous en débarrasser ainsi que de l'odeur !

Propriétaire de nos chers compagnons à quatre pattes, le bonheur de votre prochain n'est pas dans la crotte de chien ! Pourquoi ? Parce que 135 € ça fait cher le porte-bonheur !

- Pensez aux canisacs présents dans les 21 distributeurs de la commune.
- Il n'y en a plus ? Demandez-les en mairie (ils sont gratuits)
- Économisez 135 € (prix de l'amende) en respectant le travail des agents de la ville.

Chaque jour, ils entretiennent tous nos lieux de balades pour notre confort.



Ville pratique Vie culturelle



La Médiathèque Jean Morette

LA MÉDIATHÈQUE JEAN MORETTE

44b, rue Clémenceau

03 87 70 20 26

mediatheque@amneville-les-thermes.com

Site internet : www.mediatheque.amneville-les-thermes.com

Horaires d'ouverture :

MARDI : de 14h00 à 18h00

MERCREDI : de 10h00 à 12h00

et de 14h00 à 18h00

JEUDI : de 14h00 à 18h00

VENDREDI : de 14h00 à 18h00

SAMEDI : de 10h00 à 16h00

(sans interruption)

Fermeture annuelle du 1^{er} au 15 août

La Médiathèque Jean Morette met à disposition :

Au rez de chaussée

- Un espace dédié aux périodiques
- Un point info locale
- Un espace détente
- Une section jeunesse avec une marmothèque réservée aux tout petits et à leurs parents, une salle du conte et un espace image et son.

Au premier étage

- Un auditorium pour les animations
- Une section adulte comportant une salle de travail pour ceux qui aiment lire au calme, un espace image et son, des salons de lecture et un espace dédié à la Lorraine.

- Un espace multimédia composé de quatre postes de consultation

La Médiathèque propose :

- Des expositions et des animations culturelles
- Des contes
- Des spectacles
- Un service de portage à domicile pour les personnes à mobilité réduite
- Des ateliers créatifs pour les enfants et adultes
- Des clubs autour de la lecture, du manga, des jeux de société

La consultation sur place des documents est libre et gratuite, seuls les prêts sont soumis à inscription.

Le prêt de livres, périodiques, supports multimédias :

Abonnement Livres comprenant : livres périodiques et partitions.

Vous pouvez emprunter :

- 20 documents, dont 5 DVD, pour une durée de 4 semaines maximum

Abonnement tous supports comprenant : livres, périodiques, partitions, CD et DVD.



Des pénalités sont appliquées en cas de retard dans le retour de documents empruntés. Tout document abîmé, perdu, ou détruit sera facturé ou devra être remplacé à l'identique.

Conditions d'inscription :

- Inscription obligatoire pour pouvoir emprunter des livres, CD ou DVD à domicile.
- L'abonnement est valable 1 an et doit être renouvelé chaque année.
- La carte de la Médiathèque est nominative et n'est valable que pour la personne à qui elle a été délivrée.
- Les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Tarifs d'inscription :

Gratuit pour les moins de 18 ans
3€ /an pour l'abonnement livres
10€ /an pour tous les documents
1€ sera demandé en cas de carte perdue.

Documents nécessaires pour s'inscrire :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Pour les mineurs : une autorisation des parents ou représentants légaux



Le Conservatoire de Musique et de Danse



Instruments en cours individuel

- BOIS : Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone
- CUIVRES : Trompette, Cor, Trombone, Tuba
- CORDES : Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Guitare, Harpe
- CLAVIERS : Piano, Orgue, Accordéon
- PERCUSSIONS
- TECHNIQUE VOCALE

Pratiques collectives

- Eveil musical, Formation musicale, Chorale des Enfants et des Adolescents
- Danse modern'Jazz, Danse classique, Orchestre des élèves

Pratiques amateurs

- Chorale, Orchestre Symphonique, Harmonie Municipale, Big Band

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE & DE DANSE

Rue Principale

03 87 71 09 52

conservatoire@amneville-les-thermes.com

Permanence du secrétariat :

du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h en période scolaire.

L'École de Musique et de Danse est animée par une équipe pédagogique composée de professeurs reconnus et passionnés.

Le conservatoire accueille les enfants à partir de 4 ans.

Centre socioculturel

Situé à l'Espace Saint Exupéry, le Centre socioculturel propose des activités culturelles, manuelles et de loisirs pour les adultes et la jeunesse.

Animée exclusivement par des bénévoles, l'association propose plus d'une vingtaine d'activités allant de la peinture à l'informatique, en passant par l'astronomie ou la photo.

Adresse du siège social :

Centre Socioculturel

Espace Saint Exupéry
78, rue Clémenceau
57360 AMNÉVILLE

03 87 71 00 06

www.centre-culturel-amneville.com



Ville pratique Vie éducative

Le service Enfance

Le Service Enfance

Espace Saint Exupéry
78, rue Clémenceau

03 87 71 08 03

secretariat-enfance@amneville-les-thermes.com

Accueil :

les lundi mercredi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ainsi que le mardi de 14h à 17h

Le service enfance a en charge les 8 écoles publiques locales. Ce pôle majeur participe à la réussite éducative et veille au bien-être des enfants.



Ses missions principales sont :

- la gestion des temps périscolaires,
- l'inscription scolaire dans les établissements,
- l'inscription et la gestion des transports et cantines scolaires
- l'organisation et l'encadrement des activités, périscolaires et de loisirs des enfants scolarisés de la maternelle à l'école primaire, dans un cadre favorisant l'épanouissement et le développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

Petite enfance

Multi-accueil " La forêt enchantée " :

Le centre multi-accueil « La Forêt enchantée » d'Amnéville, géré par la Communauté de Communes Pays Orne Moselle, accueille les enfants âgés de 0 à 4 ans.

Ouvert en 2012, ce bâtiment HQE (Haute qualité environnementale) situé à l'arrière de la médiathèque dispose d'une capacité d'accueil de 60 enfants.

Dans ce cadre harmonieux, encadré par des professionnels de qualité que les enfants évoluent.

Multi accueil « La forêt enchantée »

Rue Pasteur
57360 AMNÉVILLE- LES-THERMES

09 72 82 97 47

<https://ccpom.fr/les-competences/petite-enfance/les-multiaccueils>

Relais Assistants Maternels :

Etablissement géré par la Communauté de Communes Pays Orne Moselle, le Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents.

Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.



Permanences

(accueil téléphonique et sans RDV) :

Amnéville : 03 87 71 40 94

Rue Pasteur (dans les locaux du multi accueil La Forêt Enchantée)

Lundi 8h30-12h / 13h-16h30

Mardi 13h-16h30

Mercredi 13h-16h30

Sainte-Marie-aux-Chênes : 03 87 61 23 62

Avenue de l'Europe (dans les locaux du multi accueil Les Ecurieuls)

Mardi 8h30-12h

Mercredi 13h-16h30

Vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

Rendez-vous :

Amnéville :

Mercredi matin

Sainte-Marie-aux-Chênes :

Mardi après-midi

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des nécessités du service.

Les informations figurant dans ce guide sont non contractuelles au moment de l'impression de celui-ci et sous réserve des mesures gouvernementales et sanitaires en vigueur.

Les écoles

Écoles maternelles

- **La Cimenterie**
26, rue des Écoles
03 87 67 16 46
- **L'Île aux Enfants**
Rue de l'Usine
03 87 71 13 14
- **La Forêt**
Rue Robert Schuman
03 87 71 16 17
- **Clémenceau**
Rue Charles Péguy
03 87 71 02 78
- **La Petite École**
14, rue Bossuet /
Malancourt-la-Montagne
03 87 53 45 23

Écoles élémentaires

- **Charles Péguy**
Rue Charles Péguy
03 87 71 12 96
- **Le Parc**
Rue Emile Zola
03 87 71 24 78
- **Jules Ferry**
9, rue Jules Ferry /
Malancourt-la-Montagne
03 87 53 53 79

Collège

- **La Source**
Rue Clémenceau
03 87 20 25 76



Ville pratique Espace emploi

ESPACE EMPLOI AMNÉVILLE

34, rue des Romains
57360 AMNÉVILLE
03 87 70 39 95
accueilemploiarnneville@ccpom.fr

Ouverture :

Lundi / mardi / jeudi / vendredi : de 8h à 12h
et de 14h à 17h - Mercredi : de 14h à 17h

La compétence emploi et insertion professionnelle a été transférée à la CCPOM depuis le 1^{er} septembre 2018.

Le transfert a fait l'objet d'un travail de collaboration entre les services municipaux et intercommunaux et aucune modification tangible ne trouble les habitudes des amnévillois et malancourtois.

Cinq antennes sont réparties sur le territoire afin de permettre aux demandeurs d'emploi de l'ensemble du périmètre de la CCPOM de profiter des services des points emplois : Amnéville, Rombas, Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

Leur objectif est d'accueillir les demandeurs d'emplois du territoire avec ou sans rendez-vous. Aucune inscription à Pôle Emploi n'est nécessaire pour profiter des services proposés. Cette structure vise à aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches : aide à la rédaction de curriculum vitae, lettres de motivation, et toutes démarches administratives liées à la recherche d'un emploi, d'un apprentissage ou d'un stage.

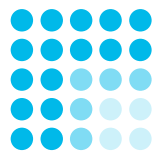
Une antenne du service emploi de la CCPOM est maintenue sur la commune d'Amnéville au 34 rue des Romains.

L'antenne amnévilloise reste le lieu où il est possible de profiter d'outils mis gratuitement à la disposition des demandeurs (connexion Internet en accès libre, documentation à disposition). Des aides y sont prodiguées au travers notamment d'ateliers de recherche d'emploi, l'organisation de forum d'emplois, etc.

L'espace emploi propose également des solutions adaptées aux besoins des entreprises qui souhaitent recruter ou qui s'interrogent sur la formation et les différents types de contrats à envisager.

La CCPOM accompagne et soutient des actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire intercommunal, en lien avec la mission locale, à laquelle elle adhère. Pour les demandeurs d'emploi de 16 à 26 ans, la Mission Locale du Pays Messin assure ces missions lors de permanences les mardi matin, jeudi après-midi et vendredi matin (une semaine sur deux).





Ville pratique

Le Centre Communal d'Action Sociale

«Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin !»



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

19, rue Principale

03 87 71 01 91

ccas@amneville-les-thermes.com

Vice-présidente :

Mme Danielle
CALCARI-JEAN

Madame Danielle CALCARI-JEAN, Vice-présidente du CCAS, Adjointe au Maire déléguée à la politique sociale et au handicap, à la vie associative et culturelle et à la politique seniors, Conseillère Départementale de la Moselle, se tient à la disposition des administrés qui souhaitent la rencontrer.

Pour toute demande de rendez-vous, veuillez prendre contact avec le CCAS.

Le CCAS vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

Domaines d'activités :

L'enfance, le logement, la famille, la personne isolée ou en difficultés, la personne handicapée, la personne âgée, la santé et les actions du Conseil Municipal des seniors.

Interventions diverses :

En matière d'accueil, d'apport en explications et d'interventions diverses, le C.C.A.S. poursuit son rôle d'accompagnement dans la réalisation des démarches en faveur de la population auprès des divers organismes régionaux, nationaux et frontaliers notamment pour :

Compléter divers formulaires dont :

- Les révisions des ressources des différents organismes sociaux
- Les déclarations de revenus
- Les exonérations de redevances
- Les dossiers de surendettement
- Les aides juridictionnelles

- Les demandes de mutuelles
- Les dossiers MDPH
- Les cartes de transport interurbain (En faveur des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA, des familles nombreuses et les seniors)

Rédaction de courriers ou interventions téléphoniques concernant :

- Les appels auprès des différentes instances
- Les demandes d'échelonnements
- Les participations financières diverses.

Logements :

- Remise des formulaires de demandes de logement
- Participation aux commissions d'attributions locatives

Domiciliation :

- Le CCAS est habilité à procéder à des élections de domicile pour les personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune.

Aides spécifiques du C.C.A.S. :

- Secours accordé aux veuves durant trois mois suite au décès du chef de famille
- Octroi, sous réserve de conditions de plafonds et de domicile, d'une aide révisable pour les personnes de la commune titulaires d'une carte d'invalidité à 80 % délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Moselle ou d'une pension d'invalidité de deuxième catégorie attribuée par la C.P.A.M
- Aides financières possibles sous réserve de conditions de plafonds et de domicile, en faveur des personnes en situation de précarité, par la délivrance éventuelle de bons alimentaires, de combustible ou de participation au règlement de factures diverses d'énergie, de cantine scolaire...
- Participation aux frais d'acquisition de

la carte de réduction des transports interurbains, destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus

- Inscription et suivi des bénéficiaires participant aux goûters mensuels offerts aux seniors par la municipalité qui se déroulent de septembre à juin de chaque année, le 1^{er} mercredi du mois à Malancourt, à la salle Hemmer à partir de 13h30 et à Amnéville, le 1^{er} mercredi de chaque mois dès 15h, à la salle Maurice Chevalier
- Semaine du handicap : ateliers de sensibilisation et conférence
- Journée de loisirs annuelle en faveur des seniors réalisée courant avril, mai et/ou juin
- Suivi des personnes âgées et/ou handicapées isolées, inscrites volontairement ou par un tiers sur le registre nominatif durant :
 - l'été dans le cadre de la surveillance canicule
 - l'hiver lors du plan grand froid
- Octobre rose : campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Réalisation d'ateliers gratuits liés au bien être en faveur du public le 3^{ème} samedi d'octobre
- Semaine bleue : ateliers réalisés courant octobre en direction des seniors
- Vaccination annuelle gratuite contre la grippe saisonnière ouverte aux personnes de 15 à 65 ans
- Surprises de Noël : organisation d'un spectacle dédié aux élèves de maternelles et de primaires scolarisés dans notre commune et d'action spécifique pour les collégiens
- Sophro-marche : atelier proposé chaque mercredi à 17h30 à la cure thermale
- Cohérence cardiaque : animation réalisée chaque jeudi de 17h à 18h à la médiathèque
- Seniors en vacances : voyages à destination des seniors organisés en partenariat avec l'ANCV et la CARSAT

Autres intervenants sociaux au sein de la structure :

CIFF (Centre d'Information Féminin et Familial) :

Le premier lundi de chaque mois de 9h à 12h en Mairie

Ce service apporte au public des informations d'ordre juridique, administratif et pratique, principalement dans les domaines du droit de

la famille, du droit locatif, de l'endettement, de la législation sociale et de la réglementation du travail. Soutenus financièrement par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, le Ministère de la justice, le Conseil départemental, la CAF et des municipalités, ses actions s'étendent de l'information personnalisée et confidentielle à l'information collective par diverses interventions organisées pour divers organismes et intervenants sociaux. Cette structure possède également un service d'assistance et de médiation en faveur des victimes d'infractions en vue de la reconnaissance de leurs droits.

FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) :

Le deuxième lundi du mois de 14h à 16h en Mairie.

Conseils, accompagnement et défense de la personne.

L'association des accidentés de la vie assure les meilleures conditions pour faire valoir ses droits auprès des différents organismes.

SASI (Service d'Accompagnement Social et d'Insertion) :

Tous les lundis de 14h à 17h au CCAS sur rendez-vous.

Accompagnement des bénéficiaires du RSA par des suivis individuels et par la mise en œuvre d'actions collectives. Les objectifs sont de rompre l'isolement, recréer du lien social et permettre une insertion sociale durable.

ASSISTANTES SOCIALES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Suivi des dossiers au CCAS sur rendez-vous uniquement.

ACCUEIL - ÉCOUTE TOXICOMANIE :

Tous les lundis de 16h à 17h

Accueil et écoute des familles et mise en relation avec les services spécialisés pour un encadrement et un soutien.

Ville pratique

Énergies et services

ATV



OMÉGA ÉNERGIES ET SERVICES

Régie municipale d'électricité et de télédistribution – Régie d'exploitation du réseau de chaleur

Rue Saint Nicolas
03 87 67 17 27

www.es-omega.net

Accueil :

Lundi de 8h à 11h45 et de 14h à 18h45
Du mercredi au vendredi de 8h à 11h45 et de 14h à 16h45
Fermée le mardi

Astreinte électricité et services : 03 10 38 39 69

Née de la mutualisation des régies d'Amnéville et de Rombas, Oméga Énergies et Services est fournisseur d'électricité, de gaz, et d'accès internet par fibre optique sur Amnéville, Malancourt et les communes voisines.

Elle assure également l'entretien de son réseau de distribution électrique, des feux de signalisation ainsi que de l'éclairage public.

Elle gère l'exploitation du réseau de chaleur d'Amnéville ainsi que celui de Rombas.



ATV TÉLÉVISION LOCALE

Rue Saint Nicolas
03 87 70 26 26

www.amneville.tv
contact@amneville.tv
www.facebook.com/amnevilletv
www.youtube.com/amnevilletv

Depuis 1998, la ville d'Amnéville possède sa propre télévision locale. ATV est le reflet de la vie quotidienne des 5 communes pour lesquelles elle couvre les informations pratiques ainsi que la vie municipale, associative, culturelle, sportive et festive.

ATV propose des programmes infographiques mais aussi des émissions vidéos 24H/24 et 7J/7.

Elle propose également des prestations de services : information, communication, infographie, reportage et animations vidéo, publicité.

Ville pratique

Une police municipale mutualisée

Police Municipale

4 rue Erckman Chatrian
Secrétariat : 03 87 67 43 21

La police municipale constitue l'un des acteurs majeurs de la **police de proximité et de sécurité au quotidien**.

Placée sous l'autorité du maire d'Amnéville, la police municipale (PM) intervient sur les communes d'Amnéville, de Mondelange, de Clouange, de Richemont de Rombas et plus récemment d'Hagondange (périmètre de la Cité des Loisirs). Au terme d'une période test débutée en 2019 et qui s'est avérée probante, les forces de ces six communes sont désormais mutualisées.

La PM est mobilisée ponctuellement à la demande spécifique de l'un ou l'autre des maires pour assurer par exemple des missions de surveillance à l'occasion de foires, de marchés, fêtes, cérémonies officielles, organisées dans la commune.

Le service de la PM est donc géré par la commune d'Amnéville qui le met à disposition des collectivités citées plus haut.

Du côté de ses missions la PM a en charge tout ce qui concerne les biens et les personnes :

- la sécurité publique, (surveillance particulière des bâtiments communaux, du respect de l'intégrité des personnes sur la voie publique...),
- la tranquillité publique, surveillance générale de la voie publique et des lieux accueillant du public, (mise en fourrière, stationnement sur les voies publiques...),
- la salubrité publique.

Au titre de leurs fonctions, les agents de la PM sont habilités à dresser des procès-verbaux et des contraventions en cas de non-respect des lois et des arrêtés municipaux.

Depuis 2019, la PM développe une réelle stratégie républicaine de proximité avec les citoyens en multipliant dans toute la ville les patrouilles à pied en diffusant ses conseils et informations sur ses actions comme l'aide aux victimes par exemple. Cette orientation est bien accueillie par la grande majorité de la population.



Les associations sportives et leurs présidents

AÏKIDO

Schutz Philippe
06 64 83 36 15
philippe-aikido@orange.fr

AIR SOFT

Michel Antoine
06 63 66 94 64
airsoft.amneville@gmail.com

ASAL (Trail)

Vauchelet Alexandre
06 34 62 51 16
asalalexandrev@gmail.com

ATHLÉTISME

Hue Bruno
06 84 89 59 13 ET 03 87 70 27 38
brunohue57525@gmail.com

BOXE CLUB AMNÉVILLE

Douhour Salima
06 50 37 63 31
accueil@acalsecurite.fr

JEUNESSE SPORTIVE MALANCOURT (Football)

Iallonardo Florian
06 25 94 40 11
totti57360@hotmail.fr

CSOA (Football)

csoa.amneville@orange.fr

GOLF

Lemale Jean-Marc
06 75 98 15 49
jeanmarclemale@gmail.com

CLUB GYM SENIOR

Tretica Georgette
31, rue Émile Zola - 57360 Amnéville

GYM MALANCOURT

Hadda Muriel
03 87 53 56 57
hadda.muriel@gmail.com

HANDBALL (7 AMNEVILLOIS)

Kastel Olivier
06 63 36 87 02
7amneville@9business.fr
kastel.olivier@hotmail.fr

US AVENIR (Gymnastique)

Dos Santos Kheira
06 26 20 99 70
amneville.gym@laposte.net



ENFANCE LOISIRS HANDICAP

Barry David
06 19 14 88 06
secretariat.elh@gmail.com
direction.elh@gmail.com

MOSELLE AMNÉVILLE HOCKEY CLUB (Hockey sur glace)

Partouche Patrick
06 12 47 73 47
direction@mahc.fr

JUDO (JCA)

Malfone Thomas
07 82 09 38 15
thomas.malfone@gmail.com

KARATÉ (KCA)

Burger Jean-Bernard
06 04 43 54 56
jean-bernard.burger@orange.fr

NATATION TRICAT

Godard Jérôme
contact@tricat-amneville.fr

CLUB AMNÉVILLE SPORT DE GLACE (CASG)

Lux Martine
03 87 51 11 94 ET 06 72 80 41 02
martinelux57@gmail.com

PÊCHE APP

Jobard Bernard
06 26 16 38 80
bernard.jobard@gmail.com

PÊCHE GVO

Ferrero Antoine
06 77 50 43 45
gvoc57@gmail.com

PÉTANQUE

Adler Robert
06 61 47 70 21
galaxie.petanque.amneville@fibramax.fr

CLUB TIR SPORTIF AIRSOFT AMNÉVILLE

Gautier Fabrice
07 81 73 54 00
ctsaamneville@gmail.com

PLONGÉE (Corail Club)

Periot Alain
07 61 90 97 63
president@corailclub57.net

RANDOM (Randonnée pédestre)

Devignes Roger
03 87 78 71 16 ET 06 30 57 71 63
roger.devignes@orange.fr

SHIATSU

Paddeu Franco
06 50 26 10 22
francpad@outlook.fr

SKI (SCA)

Duvernier Florent
06 66 56 24 72 OU 06 74 96 27 50
florent.duvernier@gmail.com



TENNIS

Jingand Olivier
06 84 97 65 02
olivier.jingand@laposte.net

TENNIS DE TABLE

Ewig Kevin
06 08 17 29 74
Kevewig@gmail.com

**UNION CYCLISME MESSINA
AMNÉVILLE (Cyclisme)**

Boffo Pierre
03 87 71 38 40

Les associations non sportives et leurs présidents

A C A P L A

COMMERCANTS ARTISANS
Lavigne Patrick
asslor@hotmail.fr

A C L I

SERVICES SOCIAUX AUX CITOYENS ITALIENS
Posadinu Francesca
acli-amneville@sfr.fr

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

PROTECTION CIVILE
Bouges Anthony
07 83 55 60 17 OU 06 29 77 04 99
aspamneville@gmail.com

**AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
DE MONTOIS LA MONTAGNE**

PROTECTION CIVILE
Picard Jeremy
03 82 21 08 68
jeremy.picard@sdis57.fr

**AMICALE DU BIG BAND
DU CONSERVATOIRE D'AMNÉVILLE**

MUSIQUE
Hure Jean-Michel
06 61 68 59 00

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Crespi Jasmine
amicale@amneville-les-thermes.com

AMNÉVILLE FESTIVITÉS

ANIMATIONS
Lenoir Norbert
57360 Amnéville

AMNÉVILLE BIKE CLUB (ABC)

Leising Pascal
06 86 43 46 27
amnevillebikeclub.web@gmail.com

YOGA

Sala Carmen
06 81 39 81 71
carmen.sala@wanadoo.fr

AMNÉVILLE MULTI HANDICAP

HANDICAP
Pett Christine
06 15 87 80 30
amultih@gmail.com

APE

PARENTS ÉLÈVES COLLÈGE
Brockly Jeremy
jeremy.brockly@gmail.com

APEI

HANDICAP
Jacoby Jean-Claude
03 87 67 06 67
apeivo@wanadoo.fr

ARPA

SENIOR
Kurtz Mathilde
06 81 77 18 12
nicolekreicher@hotmail.com

**ASSOCIATION COLONIES
DE VACANCES**

ENFANCE
Oliger André
07 70 79 36 03 OU 07 71 67 59 32
oliger.a@orange.fr

**ASSOCIATION DES DONNEURS
DE SANG**

DON DU SANG
Peplinski Jeannot
09 83 76 04 23
jeannot.peplinski@gmail.com
frigoutpierre@orange.fr

ASSOCIATION DES SECOURISTES

PROTECTION CIVILE
Piorico Jacky
06 82 79 27 46
jp.adpc.amneville@wanadoo.fr

ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS

DIVERS
Atomic Bowl - Centre Thermal et Touristique
57360 Amnéville

ASSOCIATION ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

CULTE
Pesta Michel
06 62 81 31 20
m.pestaa@france-mission.org

ASSOCIATION ESPOIR

CARITATIF
Riche Didier
91 Bis, rue du Haut de la Marche
57535 Marange Silvange

**ASSOCIATION JAUMONT PIERRE
DE CULTURE DU PAYS LORRAIN**

CULTURE- SCULPTURE
Vaglio Claude
03 87 58 76 03
ch.tessaro@gmail.com

AVOCD

LOISIRS
Frisch Pascal
06 38 86 94 11
frisch.severine@hotmail.fr
avocd57360@gmail.com

**CENTRE SOCIO CULTUREL
SAINT EXUPÉRY**

CULTURE - LOISIRS
Julita Gilbert
03 87 71 08 03 OU 03 87 71 00 06
csamneville@free.fr

CHORALE SUNSHINE GOSPEL

MUSIQUE
Gury Marie-Claude
conservatoire@amneville-les-thermes.com

CLASSE 46

SENIOR
Fuhrmann André
06 76 58 79 27

CLUB CŒUR ET SANTÉ

DIVERS
Tezza Carmela
9, rue du Breuil - 57120 Pierrevillers

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE

SENIOR
Klein Gisèle
07 71 82 19 41

CLUB GYM SENIOR

SENIOR
Tretica Georgette
31, rue Emile Zola - 57360 Amnéville

CLUB TOURISTIQUE AUREORE

MARCHE
Nocella Christiane
03 87 71 28 34
nocella.christiane0@gmail.com

CONSEIL DE FABRIQUE AMNÉVILLE

CULTE
Carine Louis
03 87 67 36 02
carine_cornelius@yahoo.fr

**CONSEIL DE FABRIQUE
DE MALANCOURT**

CULTE
Duchene Anne-Marie
06 07 34 01 79
annemarie.duchene@wanadoo.fr

CONSEIL DE FABRIQUE PROTESTANT

CULTE
Bur Carmen
Rue Gabriel Peri - 57360 Amnéville

DAKOTA'S DANCER'S AMNÉVILLE

LOISIRS
Caserta Marie-Josée
06 27 13 64 99
cmjc57@hotmail.com

ÉGLISE NÉO APOSTOLIQUE

CULTE
Majewski Gabriel
8, rue Victor Hugo - 57360 Amnéville

F N A T H

HANDICAP - SANTÉ AU TRAVAIL
Finet Christian
03 87 70 10 32 OU 07 71 70 44 02
christian.finet@orange.fr

F N D I R P

PATRIOTISME
Joffin Henri
03 87 71 04 40
hjoffin@wanadoo.fr

FAN'S BIANCONERI TURIN

LOISIRS

De Fazio Jean
03 87 71 24 21 OU 06 46 54 65 19
giovanni.defazio@sfr.fr

FNAM ACMF

PATRIOTISME

Thies Laurence
06 65 16 62 38
laurence.thies@fibramax.fr

GRAINE D'ESPRIT MONTESSORI

LOISIRS

Galfout Amale
06 16 84 53 72
grainedespritlemontessori@gmail.com

LES BIDOUILLEURS DE PLASTIQUE AMNÉVILLOIS

LOISIRS- MAQUETTE

Ladurelle Steeve
06 74 84 16 13
bidouilleurs-plastique@hotmail.fr

LES ÉCHOS DE LA VALLÉE DE L'ORNE

MUSIQUE

Manza Ernest
06 10 51 89 30
manzaromarc@yahoo.fr

LES ENFANTS DU ROCK 57

MUSIQUE

Ubassy Mickael
06 89 41 85 17
ubmick@gmail.com

MALANCOURT CULTURE LOISIR

LOISIRS

Hirsch Catherine
kick57360@yahoo.fr

MÉGALO COX CLUB

VÉHICULES ANCIENS

Kreb Richard
06 37 65 40 18
richardfab.kreb@laposte.net

MUSIQUE DE LA VALLÉE DE L'ORNE

MUSIQUE

Vannienwenhove Didier
06 27 30 15 53
didievvannienwenhove@sfr.fr

ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES CHRÉTIENNES

DIVERS

Nicolas Astrid
03 87 71 55 56
gerard.davron@orange.fr

PAROISSE CATHOLIQUE

CULTE

M. Le Curé
03 87 71 23 52
catho.amneville@yahoo.fr

PATRIMOINE ET MÉMOIRE

PATRIMOINE - HISTOIRE

Varnier Ernest
03 87 73 44 19
erny47@hotmail.com

PRESBYTÈRE PROTESTANT

CULTE

M. Le Pasteur
03 87 71 04 52

ROTARY AMNÉVILLE LES THERMES

CHARITATIF

Maviglia Bruno
06 89 3 322 79
mavibruno@hotmail.fr

SOLIDARITÉ AMNÉVILLE MALANCOURT

CHARITATIF

Dieudonné Xavier
06 60 03 86 20
xdieudonne@orange.fr

SOUVENIR FRANÇAIS

PATRIOTISME

Marion Jean-Jacques
03 87 73 82 69
jean-jacques.marion@orange.fr

SYNDICAT DES AVICULTEURS

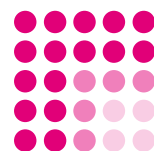
LOISIRS - AVICULTURE

Pavlovic Jean
03 87 72 34 07
yan.eva60@gmail.com

UNION FRANCO ITALIENNE

DIVERS

Maiolo Salvatore
03 87 71 68 65



Amnéville

Commerces**Agence de voyage****TIPI VOYAGE**

52, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 03 05
www.tipivoyages.com

Agences immobilières**AGENCE BENEDIC**

1, rue Clémenceau – Amnéville
03 87 67 24 24
amneville@benedicsa.com

AGENCE IMMOBILIÈRE SAINT ELOY

4, rue des Romains – Amnéville
03 87 40 10 00
www.st-eloyimmo.com

AGENCE LAFORET

53, rue Clémenceau – Amnéville
03 87 77 70 63
www.laforet.com/agence-immobiliere/amneville

Assurances**AXA**

2B, rue Erckmann Chatrian – Amnéville
03 87 71 16 07

ALLIANZ

53, rue Clémenceau – Amnéville
03 87 67 11 86

Auto-écoles**AUTO ÉCOLE FÉGELÉ**

15, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 16 40

SOFT CONDUITE

42B, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 98 43

Banques**CRÉDIT MUTUEL**

15B, rue des Romains – Amnéville
www.creditmutuel.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

4, place Frédéric Rau – Amnéville
www.societegenerale.fr

Boucheries- charcuteries-traiteurs**MAISON NOËL**

42, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 26 17

BOUCHERIE MAGARD Charcutier – Traiteur

15A, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 24 17

EUROBOUCHER (ALDI)

Zac Sirius – Amnéville
03 87 71 32 20

L'ASSIETTE LORRAINE (traiteur)

41, rue Nancy – Amnéville
03 87 72 30 84

Boulangeries-Pâtisseries**YANNICK'S**

2, rue Clémenceau – Amnéville
03 87 71 14 40

BASTELEUS

40, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 30 17

CULTURE PAIN

9, place Frédéric Rau – Amnéville
03 87 70 24 56

MARIE BLACHÈRE

Rue de la Cimenterie – Amnéville

Café-Bars

AUBERGE DES AMIS

4, rue Victor Hugo – Amnéville
03 87 71 71 69

BAR LE CAPRI

23, rue des Romains – Amnéville
07 55 08 51 08

CAFÉ DES SPORTS - PMU

17, rue des Romains – Amnéville
03 87 72 32 41

ZAOUI MADY

22, rue de la République – Amnéville
06 20 02 66 33

CAFÉ DE LA PLACE

32, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 62 29

Coiffeurs

KLEIN PATRICK

4, place Frédéric Rau – Amnéville
03 87 71 05 18

BY STEPHANE

15, rue Clémenceau – Amnéville
03 87 70 18 19

ANGELYNN

16, rue des Romains – Amnéville
03 87 60 68 70

LA PAUSE COIFFURE

68, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 09 73

NATH COIFFURE

2, rue Erckmann Chatrian – Amnéville
03 87 72 52 67

DIDIER COIFFURE

1A, ruelle de l'Orne – Amnéville
03 87 51 73 78

MAXIMILIEN COIFFURE

Galerie E.Leclerc – Amnéville
03 87 31 74 99

SEV HAIR'IN

12, rue de Metz – Malancourt
03 87 30 07 44

Sous réserve de modifications ultérieures à la date de parution du guide

Fleuriste

3 FLEURS ET PLUS

46, rue des Romains – Amnéville
03 87 67 14 11

Opticiens

OPTICIEN

Galerie E.Leclerc – Amnéville
03 87 58 69 97

OPTIC 2000

15, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 10 03

OPTIQUE TINTEN

1A, rue des Haies – Amnéville
03 87 71 94 51

Pompes Funèbres

POMPES FUNÈBRES DES THERMES

44, rue des Romains – Amnéville
09 67 07 86 34

POMPES FUNÈBRES HIEULLE

2, rue Erckmann Chatrian – Amnéville
03 87 70 38 99

Restaurants-Traiteurs-Snacks

**RESTAURANT L'ASSIETTE LORRAINE
(cuisine régionale)**

41, rue Nancy – Amnéville
03 87 72 30 84

EN FAIM

8, place Frédéric Rau – Amnéville
09 84 19 24 59

LE BOSPHORE 2

2, rue Pasteur – Amnéville
09 83 90 48 88

SNACK LE GROS DADA

Rue du General De Gaulle – Amnéville

KEBAB GAZIANTEP

13, rue des Romains – Amnéville

Soutien scolaire et cours particuliers

EDUC@NET

9, rue Colonie au Bois – Amnéville
03 87 67 54 39

Soins-Beauté

LOUISE ONGLES

27, rue Clémenceau – Amnéville
06 84 69 96 96

INSTITUT SANTELLE

53, rue Clémenceau – Amnéville
03 87 67 77 93

JENNYFER BEAUTÉ

48, rue des Romains – Amnéville
03 87 67 10 51

AQUABIKE LES THERMES

22, rue du Vieil Amnéville – Amnéville

Salon de tatouage

FANNY L – MAT MEMENTO

80, rue des Romains – Amnéville

Salon de piercing

LAURY DERMACILS

48, rue des Romains – Amnéville
06 41 28 48 00

Réparation de téléphone

PHONE UP

5, rue Clémenceau – Amnéville
06 20 63 73 27

Supermarchés
Alimentation générale**ALDI**

105, rue de Rombas – Amnéville
01 81 09 78 25
www.aldi.fr

E.LECLERC

Rue Clémenceau – Amnéville
03 87 72 49 10
www.e.leclerc

NORMA

13, rue Lyautey – Amnéville
03 87 70 36 25
www.norma.fr

CORSO

7, place Frédéric Rau – Amnéville
03 87 71 22 17

*Sous réserve de modifications ultérieures
à la date de parution du guide*

Tabac-Journaux-Papèterie

MECHERI ALI

10, rue Clémenceau – Amnéville
Prochainement Place Frédéric Rau
03 87 71 16 30

Cordonnerie

CORDONNERIE DES THERMES

Galerie E.Leclerc – Amnéville
03 87 58 92 67

Vin

CAVE DU VAL D'OR

9, rue Gl de Gaulle – Amnéville
03 87 71 66 95





Amnéville Entreprises



Automobile

WAGNER DÉMOLITION
2, rue du Vieil Amnéville
03 87 67 10 82

CITROËN GARAGE GERVASI
17a, rue Clémenceau
03 87 71 35 52

FULL AUTO
Rue du Vieil Amnéville
06 98 22 52 00

MIR AUTO
17, rue du Bon Puits – Malancourt
03 87 53 55 73

MC AUTO
6, rue de la Cimenterie
06 25 80 73 76

Chaudronnerie

C.M.E.
16A, rue de la République
03 87 70 11 33

HAAS
Rue des Arbres
03 87 71 00 03

Électricité

WAGNER ÉLECTRICITÉ
8, rue Parc
06 80 25 18 22

Fourniture et matériels industriels

ROTHERMEL CHARLES
11, rue St Charles
03 87 71 33 11

GUY CHERY
Rue de la Cimenterie
03 87 67 29 30

Installation sanitaire, chauffage, climatisation, toiture

ENTREPRISE MARCHI
11, rue des Romains
03 87 67 49 09

**ENTREPRISE LESSERTEUR
(Carrelage, chape, sanitaires)**
82, rue Clémenceau
03 87 71 76 49

SCHMITT HUBERT
15, rue Gl Blanc – Malancourt
03 87 60 51 38

BOFFO
Zone d'activité du Sirius
03 87 71 38 40

Maçonnerie

LEBRINO JOSEPH
14, rue des Etoiles
03 87 70 10 41

ALLAN JUNG CONSTRUCTION
Rue Clémenceau
06 21 39 01 41

ALPHA CONSTRUCTION
9, rue Galaxie
03 87 71 46 70

ANTOINE PÈRE & FILS
Impasse Maréchal Gouvion de St Cyr
ZAC du Sirius
06 76 56 62 91

Matière première et industrie

JAUMONT PIERRE DE SOLEIL
Les écarts St Hubert – Malancourt
03 87 53 51 00

CIMENTS CALCIA
Rue de la Cimenterie
03 87 70 84 84

GUY CHERY
Rue de la Cimenterie
03 87 67 29 30

LES BRONZES D'INDUSTRIE
26, rue de la République
03 87 71 15 11

VALMECA
Rue de la Cimenterie
03 87 67 44 45

Peinture et revêtement

FAUST SARL
Impasse Marechal Gouvion St Cyr
03 87 32 45 77

DESIGN CARRELAGES
55, rue Maréchal Berthier
03 87 67 39 01

SCHOUMACHER DANIEL
22, rue vieil Amnéville
06 82 15 41 96

TALIANI SANDRO
12, rue Adalbéron Malancourt
03 87 53 49 25

LS HOME RENOV (Carrelage)
1A, rue Jean-Jacques Rousseau
06 38 35 50 85

GERALD PERRA PEINTURE
5, rue de la Villa
06 32 28 18 60

Récupération traitement déchets industriels

CEDILOR
Bois de Malancourt
03 87 53 31 31

Serrurerie métallerie chaudronnerie

**C.M.E. (Chaudronnerie montage
et Entretien)**
16A, rue de la République
03 87 70 11 33

Transport de combustibles

FUEL MARKET
7, rue de la République
03 87 71 83 35

Sous réserve de modifications ultérieures à la date de parution du guide

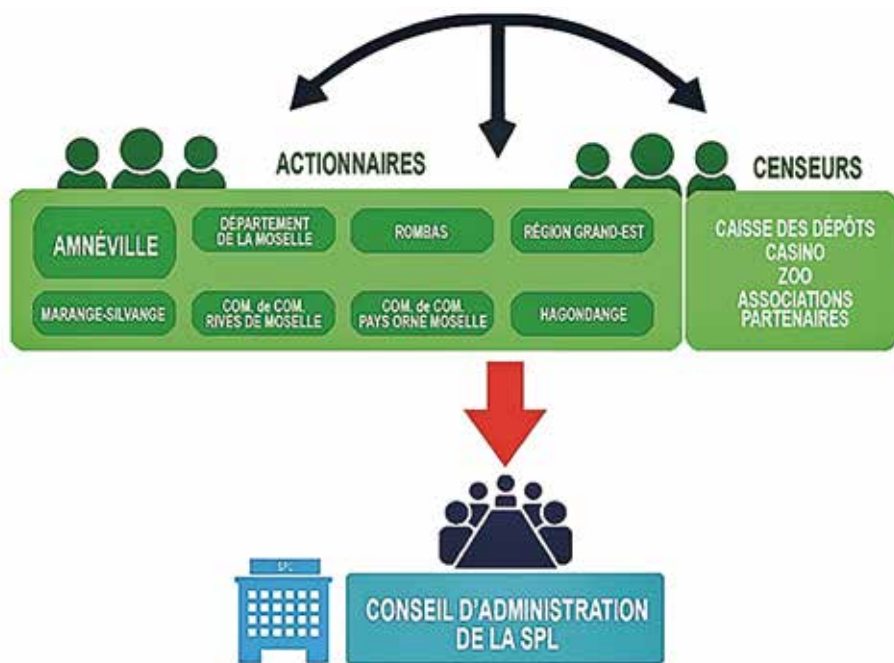


La Société Publique Locale Destination Amnéville (SPL)

Sa composition

La SPL Destination Amnéville est un outil au service des collectivités locales actionnaires : la commune, actionnaire de référence assure la présidence du conseil d'administration. Les autres collectivités qui la compose sont :

la Région Grand Est, le Département de la Moselle, la Communauté de communes Pays Orne-Moselle, la Communauté de communes Rives de Moselle, les communes de Rombas, de Marange-Silvange et Hagondange.



Ses missions

La SPL DESTINATION AMNÉVILLE :

- gère dans le cadre de concessions et de délégations de services publics les équipements de la Cité des Loisirs (hors Zoo),
- mutualise ses moyens et ceux de la Société d'Economie Mixte de développement et d'Aménagement Sodevam au sein d'un

GIE (Groupement d'Intérêt Économique spécialisé dans l'aménagement du territoire, la levée de fonds, la recherche d'exploitants),

- a en charge la communication et la promotion touristique de la Cité des Loisirs, via une délégation de service public et a repris à ce titre une partie des missions dévolues dans le passé à l'office du tourisme.

© ville d'Amnéville

- La SPL DESTINATION AMNÉVILLE assure ainsi à la commune la perception des loyers des équipements **dont la commune**

est et reste propriétaire. La SPL agit pour le compte de la commune.



© ville d'Amnéville

- La SPL DESTINATION AMNÉVILLE **permet d'engager les travaux nécessaires à la maintenance des équipements gérés par les exploitants (obligations légales du bailleur).**

loyers à la commune. Elle finance et réalise les investissements de remise à niveau, gère l'entretien les bâtiments, **rend compte au propriétaire, la commune d'Amnéville.**

À retenir :

- **La SPL DESTINATION AMNÉVILLE** n'est que concessionnaire de la commune : elle collecte des loyers, des impôts, des taxes et est amenée à reverser elle-même des

La ville mandate la SPL DESTINATION AMNÉVILLE pour des opérations foncières et immobilières sur le site du pôle touristique.

Pour sa gestion la SPL DESTINATION AMNÉVILLE retient 2% de loyers uniquement.



© ville d'Amnéville

Depuis 2018, la SPL DESTINATION AMNÉVILLE a prouvé son efficacité. Elle a trouvé des exploitants professionnels qui sécurisent l'exploitation et le développement de la Cité des Loisirs.



Amnéville Ville touristique

La Cité des Loisirs

Amnéville la Cité des Loisirs, le pôle touristique d'Amnéville

Référence dans le Grand Est en matière de loisirs, Amnéville la Cité des Loisirs accueille chaque année 6 millions de visiteurs.

Située sur 400 hectares boisés, elle regroupe plus de 70 activités réparties dans 5 univers : la nature, le bien-être, le divertissement, l'hébergement et la restauration.



©Le Galaxie



©Aquarium Amnéville



©Snowhall



©Pôle Thermal



©Zoo



©Destination Amnéville



©France Aventures Amnéville

La vocation du site est d'être un lieu multi-activités unique en France proposant en une unité de lieu, des occasions de divertissement et de détente, à destination de tous les âges et tous les publics. La Cité des Loisirs est l'endroit idéal pour partager un moment de fun ou de bien-être en famille ou entre amis, tout au long de l'année.

Depuis 2018, la SPL Destination Amnéville a également engagé une métamorphose du site, en créant de nouveaux espaces piétons, des parkings végétalisés et le détournement de la ligne électrique. L'objectif : redonner la priorité à la déambulation et donc aux piétons afin de créer des espaces sécurisés pour qu'ils puissent se déplacer librement et en toute sécurité.

En effet la Cité des Loisirs, c'est également un lieu où l'on peut venir se balader, faire un tour dans le bois de Coulange, pique-niquer sur les berges du lac, ou déambuler du Parvis de l'Image au Parvis des Thermes en passant par le Parvis de la Piscine.

L'équipe de Destination Amnéville est disponible toute l'année pour renseigner les visiteurs à la recherche d'idées pour se divertir le temps d'une journée ou d'un week-end.

Alors qu'allez-vous choisir ? Une descente sur la plus grande piste de ski indoor ? Vous croire à Las Vegas le temps d'une soirée ? Découvrir les animaux des mondes terrestres et aquatiques grâce au Zoo et à l'Aquarium d'Amnéville ? Vous prendre pour tarzan dans les parcours accrobranche de France Aventures ou faire du sport au grand air au Golf d'Amnéville ? Vous relaxez dans les eaux chaudes du Pôle Thermal ou découvrez vos artistes préférés sur la scène du Galaxie ? Ou faire voyager vos papilles dans l'un des 30 restaurants du site ?

Quoi qu'il en soit, il y aura forcément une activité à votre goût à Amnéville la Cité des Loisirs !

**Pour toute demande de renseignement,
RDV au Point Information :**

2, rue de l'Europe – 57360 AMNÉVILLE
03 87 70 10 40

accueil@destination-amneville.com

Labélisé Family Plus et Qualité Tourisme

Les acteurs économiques



TOURISME

DESTINATION AMNÉVILLE
03 87 70 10 40

www.amneville.com

ACTIVITÉS

CURE THERMALE SAINT-ELOY
03 87 70 19 09

www.polethermal.com

THERMAPOLIS
03 87 70 99 43

www.thermapolis.com

VILLA POMPEI
03 87 70 99 43

www.villapompei.com

SNOWHALL
03 87 15 15 15

www.snowhall-amneville.fr

PARC ZOOLOGIQUE
03 87 70 25 60

www.zoo-amneville.com

FRANCE AVENTURES
03 87 73 45 60

www.france-aventures.com

GOLF
09 80 35 35 11

www.golfamneville.com

SEVEN CASINO
03 87 71 50 00

www.seven-casino.com

GALAXIE
03 87 70 82 82

www.le-galaxie.fr

AQUARIUM
03 87 70 36 61

www.aquarium-amneville.com

PISCINE
03 87 71 11 26

www.amneville-les-thermes.com/la-piscine-patinoire

PATINOIRE
03 87 71 11 26

www.amneville-les-thermes.com/la-piscine-patinoire

GREEN HOUSE SPORT ET NUTRITION
03 87 72 10 00

ATOMIC BOWL
03 87 71 53 17

www.atomic-bowl-bowling-amneville.fr

GAUMONT
03 87 72 38 39

www.cinemasgau-montpathe.com

E-MAX EVENT FACTORY
www.heliosgaming.fr/
gamingarena

MINI-GOLF
03 87 70 10 40

www.amneville.com

PONY RANCH
06 21 81 55 90

contact@ponyranch.fr

LE CRAZY CLUB
06 65 15 87 83

LE PADDOCK SARL
07 89 07 79 07

www.lepaddock-amneville.com
contact@lepaddock-amneville.com

MAGIK PARK AMNÉVILLE
03 87 58 80 62

www.magicpark.fr

©Pôle Thermal - ©Destination Amnéville

HÉBERGEMENTS

GOLDEN TULIP AMNÉVILLE
03 87 71 82 86

www.goldentulipamneville.com/fr

HÔTEL MARSO
03 87 15 15 40

www.hotel-marso.com

HÔTEL ROI SOLEIL
03 87 40 15 15

www.hotel-roi-soleil.com

HÔTEL DIANE
03 87 70 16 33

www.hotels-amneville.com

HÔTEL ORION
03 87 70 20 20

www.hotels-amneville.com

HÔTEL ST ELOY
03 87 70 32 62

www.hotels-amneville.com

HÔTEL LA MAISON D'HÔTES
03 87 40 11 20

www.lamaisondhotes.fr

RÉSIDENCE LES GRANDS CHÊNES DU PARC
03 87 70 54 00

www.grands-chenes.com

RÉSIDENCE DES SOURCES
03 87 70 81 00

www.residence-des-sources.fr

RÉSIDENCE LE PIN SYLVESTRE 1 ET 2
03 87 58 99 50

www.lepinsylvestre.com

LES CHALETs
03 87 70 16 33

www.leschalets-amneville.com

RESTAURANTS

LA BRASSERIE LA TAVERNE
03 87 70 11 77

www.taverne-du-brasseur-amneville.fr

LA FÔRET
03 87 70 34 34

www.restaurant-laforet.com

LE GARGANTUA
03 87 70 20 20

www.legargantua-amneville.com

BUFFALO GRILL
03 87 58 77 72

www.buffalo-grill.fr

LE SEVEN RESTAURANT (Seven Casino)
03 87 71 50 00

www.seven-casino.com

RESTAURANT LE DRAGON FLY
03 87 70 55 77

www.restaurant-le-dragon-fly.com

MAC DONALD'S
03 87 72 18 39

LE CAP BRETON
03 87 71 09 71

L'ORIENTALE
03 87 71 49 73

LE 7ÈME ART
03 87 70 32 62

LE PANORAMIQUE
03 87 71 30 13

AU BUREAU
09 71 28 04 56

LE GRILL
03 87 72 36 24

SAFINA
03 87 71 90 95

VILLA ROMA
03 87 72 08 88

AUX PARFUMS D'ASIE
03 87 70 31 15

LES TONTONS FLINGUEURS
03 87 67 66 19

PIZZA RACING
03 87 30 90 90

www.pizza-racing.com

LA PATATERIE
03 87 70 37 38

www.lapataterie.fr

OKY SUSHI
03 87 72 19 86

ARGANA
03 87 61 17 15

SNACK DES THERMES
06 78 05 60 27

SNACK ROLAND
03 87 70 33 66

SNACK ANTALYA SNACK AU BON CHICHI
06 86 36 77 16

CHALET DES GAUFRES
06 36 56 99 47

LE FRESH FOOD
03 87 71 99 59

EL MEXICANO
07 86 73 21 36

L'APPLI
03 87 58 73 62

BARS

AMADEUS BAR
03 87 71 19 56

LA STATION (Snowhall)
03 87 15 15 10

www.snowhall.fr

BAR DES MACHINES À SOUS (Seven Casino)
03 87 71 50 00

www.seven-casino.com

LE SOFY'S (Hôtel Marso)
03 87 15 15 47

www.hotel-marso.com

EL DIABLITO LATINA AQUI TE ESPERO (bar - restaurant - cabaret)

DIVERS

TRANSCURE
03 87 70 31 70

INSTITUT PEAU DE PÊCHE
06 48 73 57 76

www.beaute-peaupeche.fr

SALON DE COIFFURE YLAND (Marso)
03 87 70 87 17



Amnéville Données géographiques

Superficie de la commune : 1046 hectares

Nombre d'habitants : 10577 (Amnéville et Malancourt) – Chiffres INSEE 2018 en vigueur pour 2021

Département : Moselle

Canton : Rombas

Communes limitrophes :

- Au nord : Gandrange-Boussange, Vitry-sur-Orne, Richemont
- A l'ouest : Rombas
- Au sud : Marange-Silvange, Maizières-lès-Metz
- A l'est : Mondelange, Hagondange

Altitude : 160 à 279 mètres (cote IGN)

Nature du sol : Le sous-sol est formé par une couverture de limons fertiles qui repose sur les alluvions de l'Orne et de la Moselle. Au sud, le sol naturel est recouvert par l'ancien crassier des usines.



Amnéville Environnement



Communauté de communes du Pays Orne Moselle

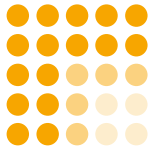


LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

1, rue Alexandrine
57120 Rombas
03 87 58 32 32
www.ccpom.fr

La communauté de communes du Pays Orne-Moselle est créée le 4 octobre 2000, par arrêté préfectoral du 4 avril 2000.

Elle comporte 13 communes situées le long de la vallée de l'Orne ainsi que sur un plateau au sud de cette rivière, appelé « La Montagne » et qui entre dans la composition du nom de plusieurs localités.



Notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.